



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 64783

Texte de la question

M. Bernard Debré souhaite interroger Mme la ministre de la santé et des sports sur la fiche n° 5 de sa circulaire du 21 août dernier ayant pour objet la planification d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A-H1N1. La lecture de cette fiche prévoit l'instauration d'une chaîne de vaccination de trois personnes. Cette logique quasi industrielle est contraire aux bonnes pratiques et aux recommandations professionnelles qui se refusent à la multiplication dangereuse des intervenants sur trois étapes distinctes du processus : la préparation de l'injection, sa réalisation et l'établissement d'une fiche de traçabilité. Ce même texte prévoit de réduire parallèlement le nombre de postes de supervision par le travail simultané de deux ou trois équipes, une situation envisageable uniquement dans un cadre éducatif et sous un tutorat direct. En conséquence, il souhaiterait savoir si elle envisage de modifier en ce sens cette circulaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64783

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11104

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)